

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**



N° 14734\*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
 18/03/2014

Dossier complet le :  
 16/04/2014

N° d'enregistrement :  
 F-053-14-C-0030

**1. Intitulé du projet**

Zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur l'Archipel  
 de Glenan

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

LES GLENANS

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale

DAUNE TOM

RCS / SIRET 17751681811791010321 Forme juridique ASSOCIATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6	Inscription de ces zones de mouillage existantes en "Zone de mouillages collectifs et équipements légers" (ZMEL)

**4. Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

**4.1 Nature du projet**

Inscription des zones de mouillage de l'école de voile "Les Glenans" sur l'Archipel de Glenan comme Zone de mouillages collectifs et équipements légers (ZMEL).

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces mouillages servent à l'amarrage des bateaux de l'association : petits quillards de 5,7m, bateaux de secours et de servitude.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ces zones de mouillage sont présentes depuis la création de l'association au fur et à mesure de son implantation sur différentes îles de l'Archipel. Il s'agit donc d'installations existantes

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Tous les corps morts sont démontés chaque année en septembre et réinstallés en avril. Les chaînes et bouées sont ramenées à terre.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de " Zone de mouillages collectifs et équipements légers " (ZMEL)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de ZMEL

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Zone 1	2,1 ha
Zone 2	5,4 ha
Zone 3	0,5 ha
Zone 4	4,3 ha
Zone 5	2,4 ha
Zone 6	2,5 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Archipel de gléinan,  
Commune de Focessant - Les gléinan (29170)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 47° 42' 52 " Lat. 3° 59' 05 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ces zones sont des zones de mouillage, utilisées par l'association depuis sa création. Nous sommes ici dans une logique de service en confort-ité.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'extérieur des ZNIEFF Mer présents à l'Archipel etc l'intérieur d'une ZNIEFF Terre
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Fouesnant-les glénan.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site classé depuis 1973.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site des Glencan. FR 53000 23 FR 53100 57
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone 2 se situe en proximité du Fort Cigogne classé aux monuments historiques le 14/02/2013

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact possible sur les herbiers. Les herbiers sont en cours de développement sur ces zones (cf Étude N2000 en P.S). A mettre aussi en perspective avec les 15000 m <sup>3</sup> de plaques de ciment posées chaque année.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Utilisation d'espaces maritimes  
et pose de piers béton sur le  
fond.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

*(A handwritten diagonal line is drawn across the response area.)*

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

*(A handwritten diagonal line is drawn across the response area.)*

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mouillages utilisés par l'école de voile "Les glenans" sont en place depuis presque 70 ans. L'implantation de ces installations, historiques et responsables, sont à mettre en perspective avec les 15000 mouillages plaisanciers chaque année. L'étude d'impact sur les herbiers réalisé en 2013 et jointe à ce dossier montre que ces herbiers sont en développement sur toutes les zones où nous sommes implantés comme le souligne le chargé de mission Natura 2000 qui donne un avis favorable à cette demande.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



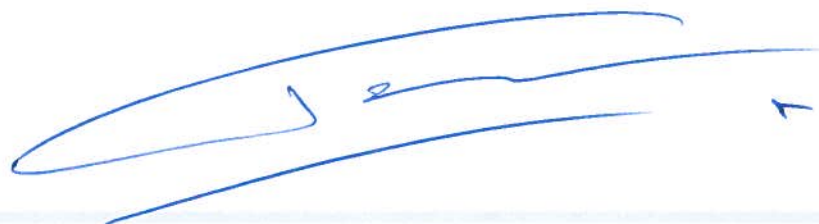
Fait à

Co-carneau

le,

16/09/2019.

Signature







Zone 1 Nord Drevec

Zone 4 Nord Bananeac

Zone 3 Sud Bananeac

Zone 2 Nord Cigogne

Îles de Glénan, France

Zone 5 Ouest Penfret

Zone 6 Est Penfret

2005

881 m

© 2013 Cnes/Spot Image  
Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO  
Image © 2013 IGN-France  
Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009

47°43'05.51"N 3°58'56.87"O élév. 0 m altitude 3.84 km

Google earth





2005

100 m

Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009

47°43'04.72"N

4°00'28.11"O

élev. 1 m

altitude

796 m

Google earth

Zone 1 Nord Drenec





Zone 1 Nord Drevec

Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'11.69"N 4°00'10.75"O elev. 0 m altitude 1.51 km

Google earth





Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'10.34"N 3°59'31.65"O elev. 0 m altitude 1.33 km

Google earth





Zone 2 Nord Cigogne

Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'03.16"N 3°59'32.27"W elev. 0 m altitude 699 m

Google earth

2005

162 m

N





2005

147 m

Image © 2013 DigitalGlobe

Zone 3 Sud Banane

Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'19.44"N 39°59'34.70"O elev. 2 m altitude 647 m

Google earth





Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'17,36"N 3°59'48,05"O elev. 0 m altitude 1,07 km

Google earth

Zone 3 Sud Bananeç





2005

163 m

Image © 2013 DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009

47°43'26.13"N 3°59'42.05"O elev. 0 m altitude 714 m

Google earth

Zone 4 Nord Bananeç





Image © 2013, DigitalGlobe

Date des images satellite : 25/8/2009 47°43'25.34"N 3°59'51.64"O élév. 2 m altitude 1.31 km

Google earth

Zone 4 Nord Bananec





Zone 5 Ouest Penfret

167 m

2005

Image © 2013 IGN-France

Date des images satellite : 11/11/2005

47°42'58.74\"/>

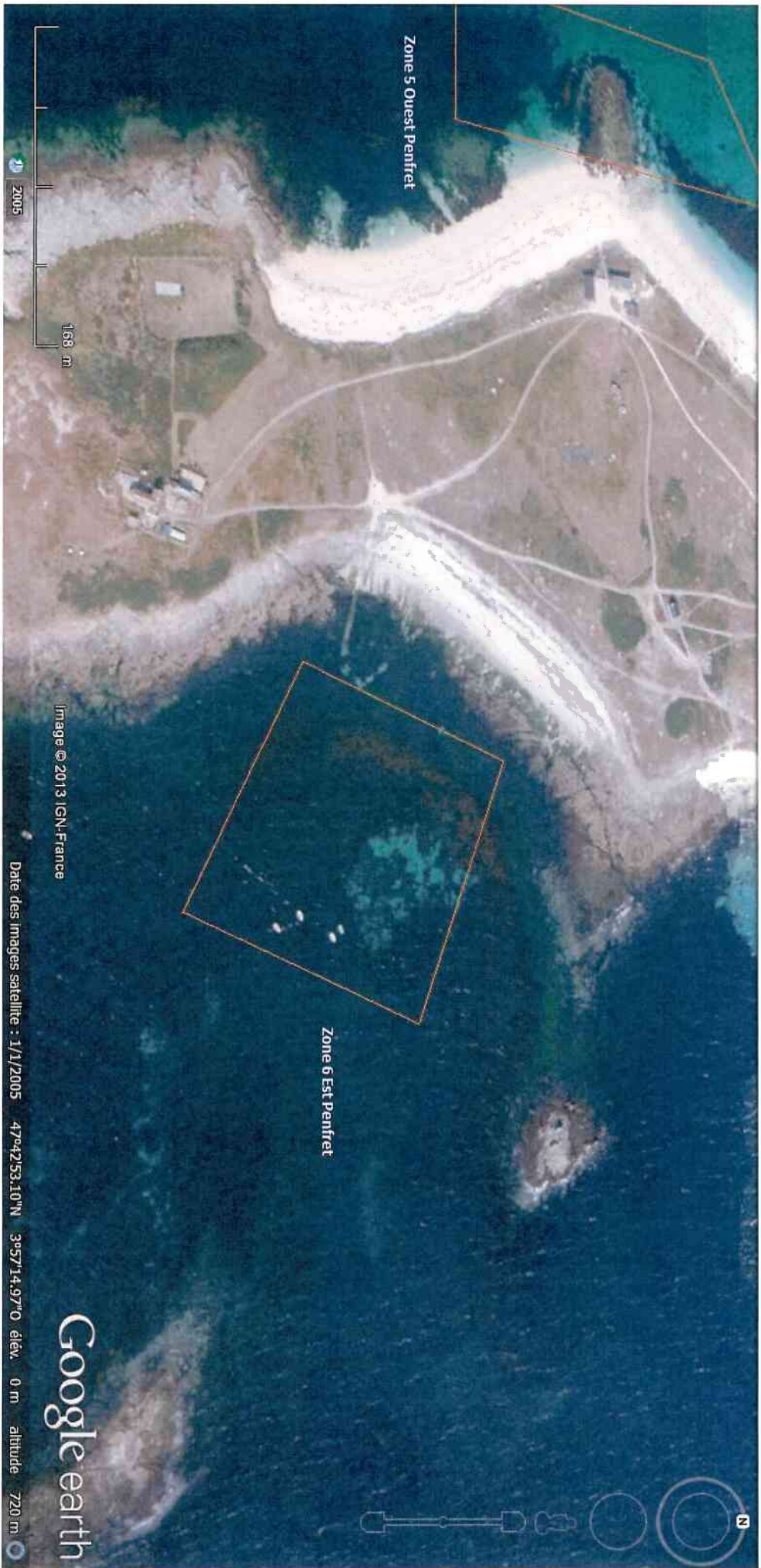
3°57'34.81\"/>

élev. 0 m

altitude

720 m

Google earth



Zone 5 Ouest Penfret

Zone 6 Est Penfret

168 m

2005

Image © 2013 IGN-France

Date des images satellite : 1/1/2005 47°42'53.10"N 3°57'14.97"O elev. 0 m altitude 720 m

Google earth





Zone 5 Ouest Penfret

Zone 6 Est Penfret

© 2013 Gnes/Spoi Image  
Image © 2013 IGN/France

Date des images satellite : 1/1/2005 47°42'59.82"N 3°57'25.44"O élév. 4 m altitude 1.89 km

Google earth

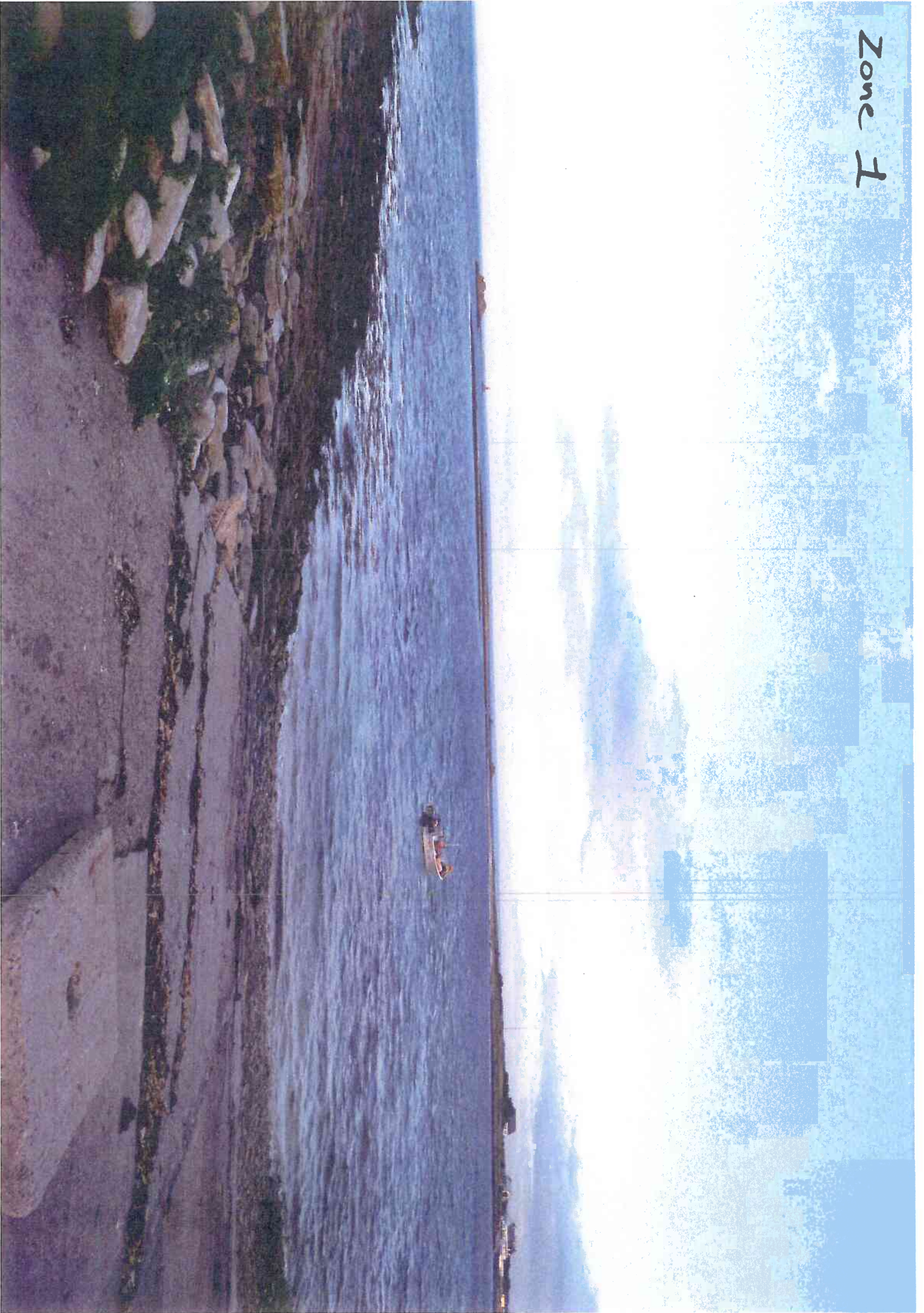
2005

435 m





Zone 1





Zone 1



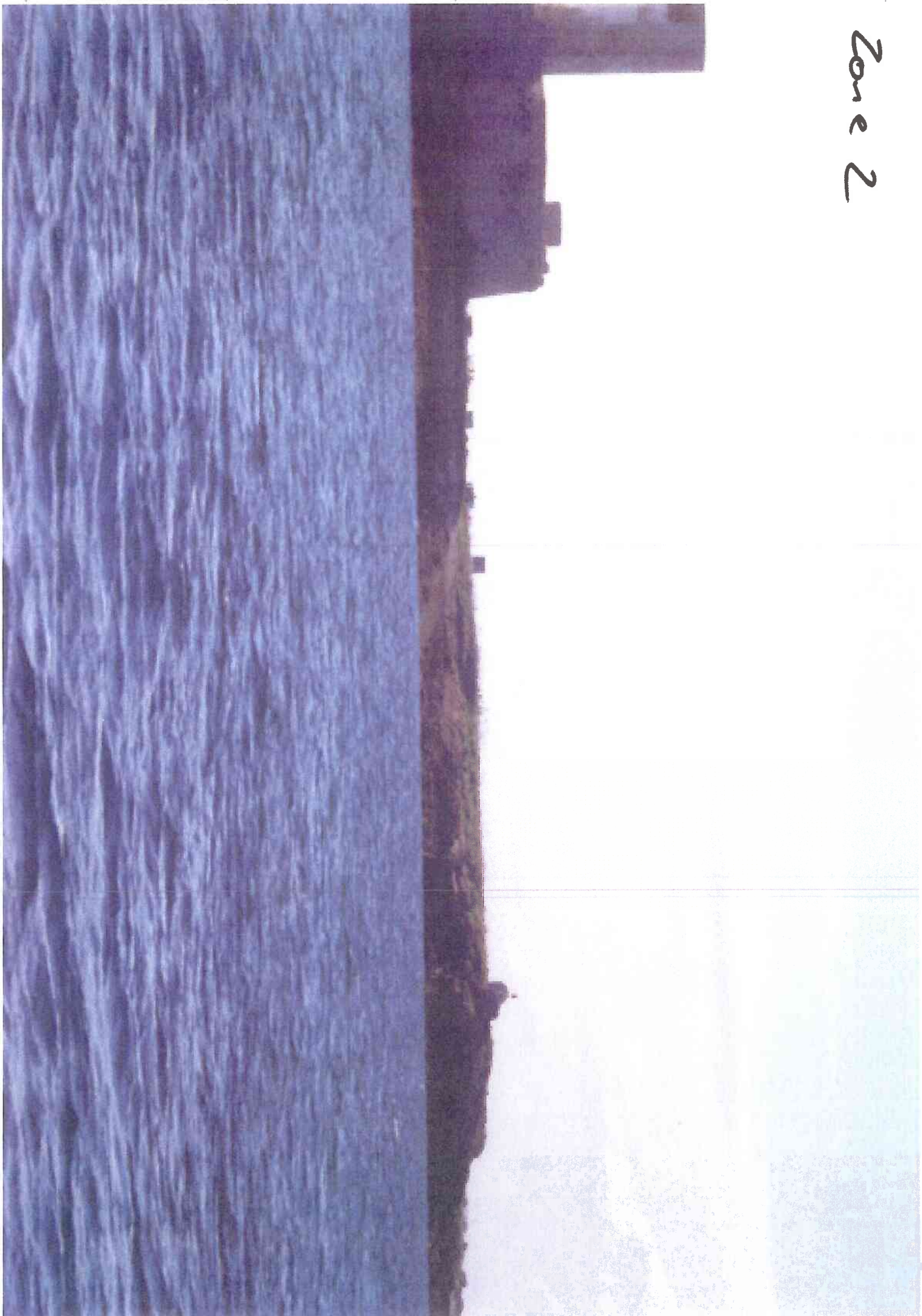


Zone 2



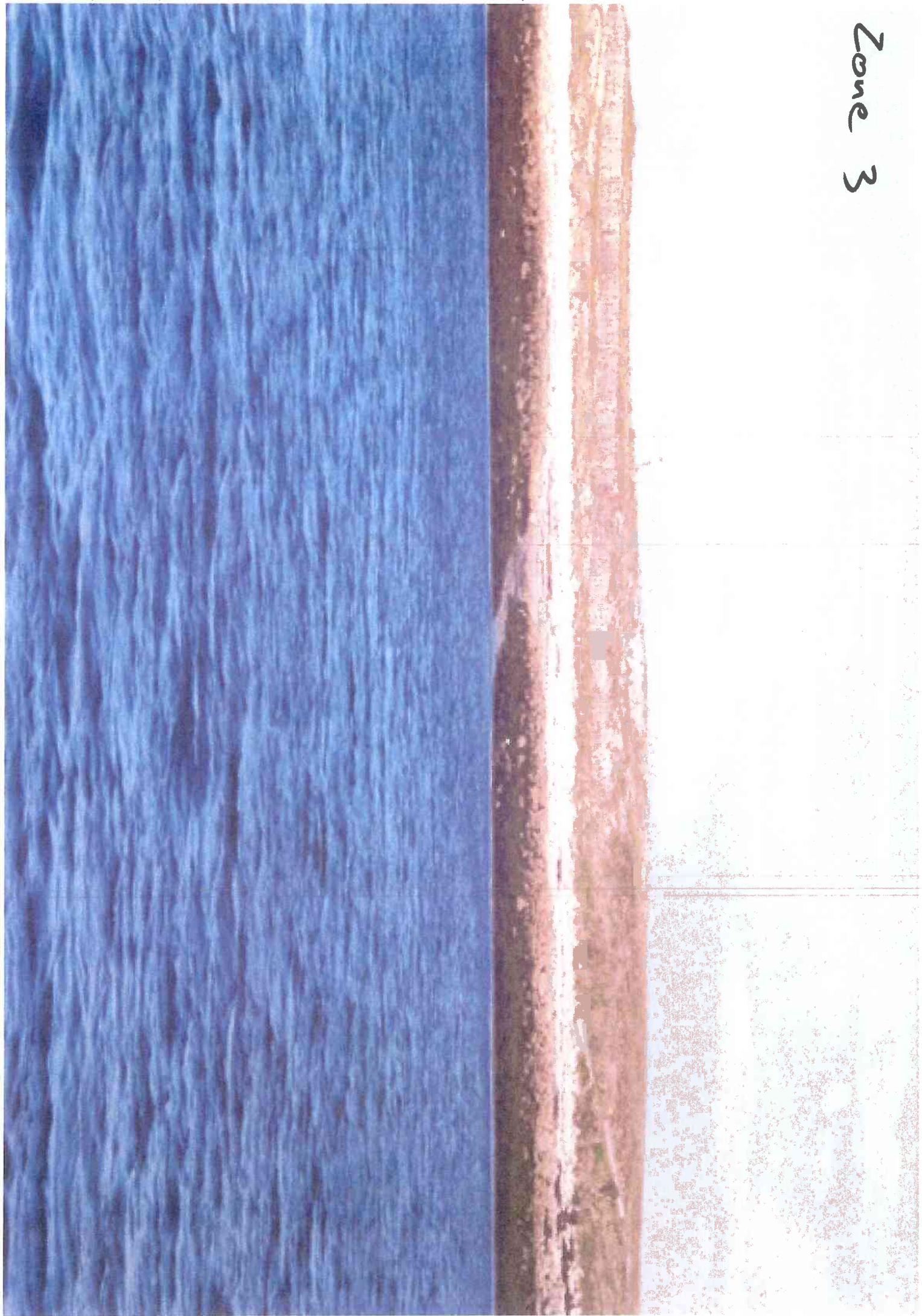


Zone 2





Zone 3





Zone 4.





20-2 4



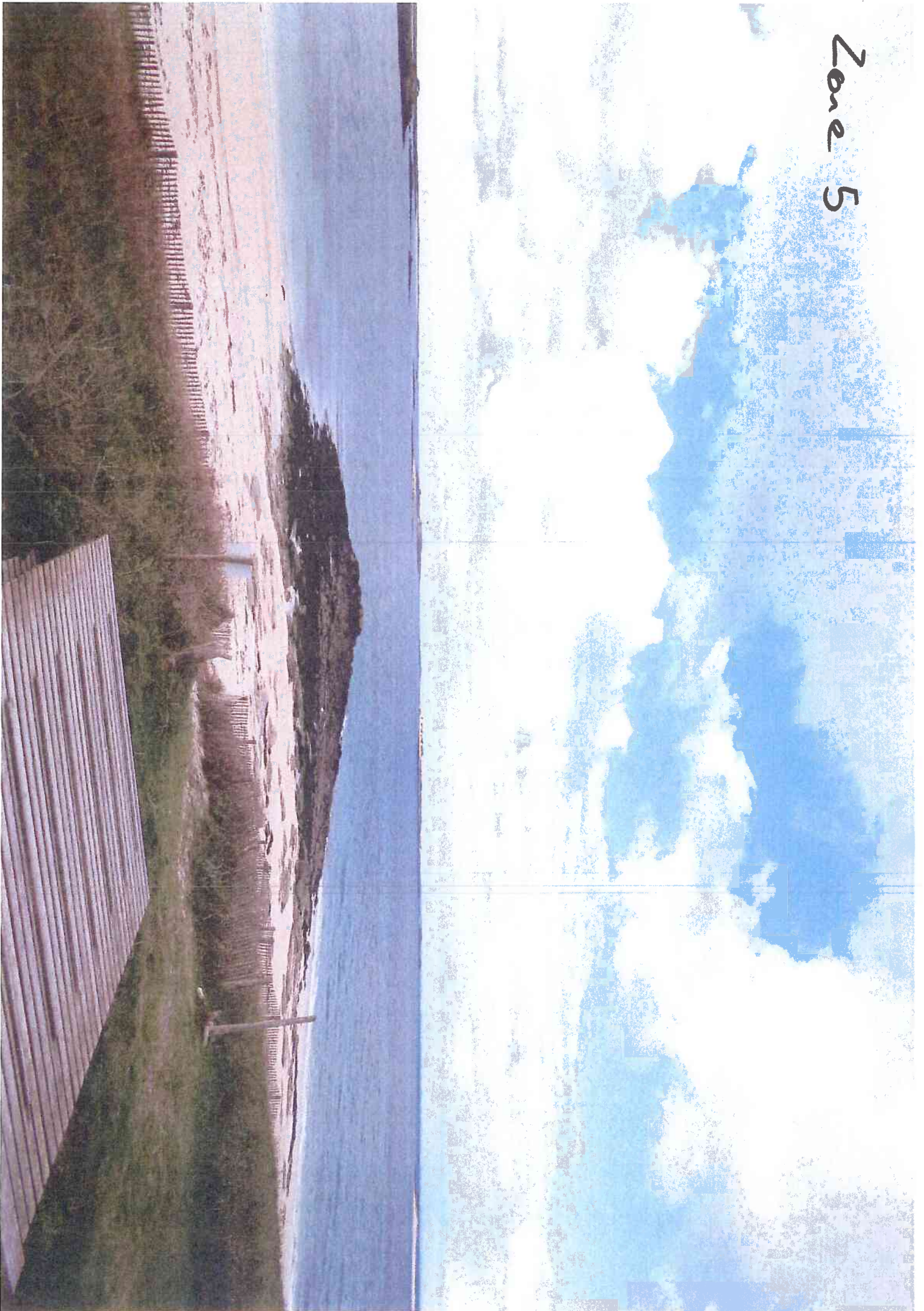


Zone 5





Zone 5



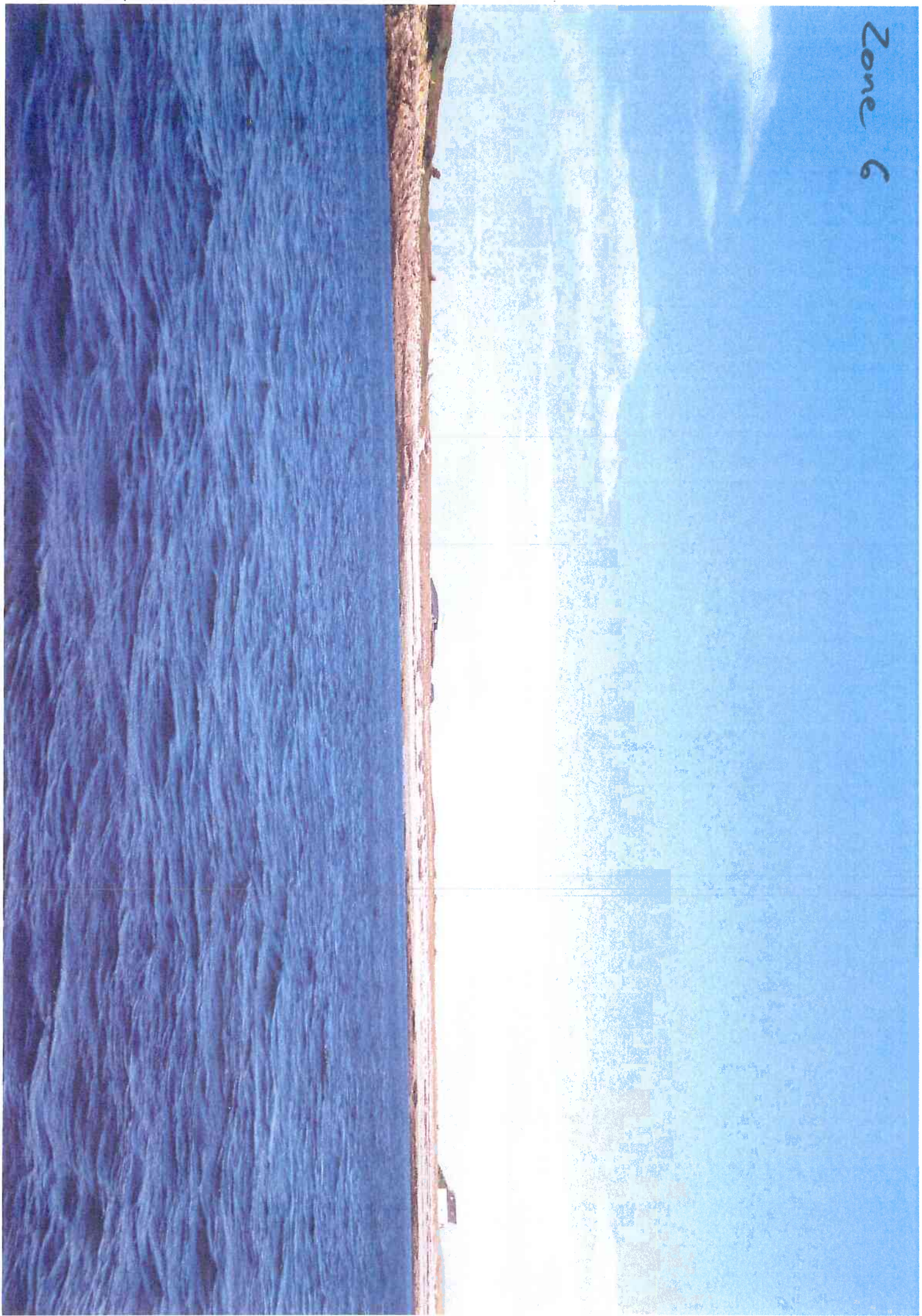


Zone 6.





Zone 6





Zone 6





Sites Natura 2000 FR5310057 ZPS « Archipel des Glénan »

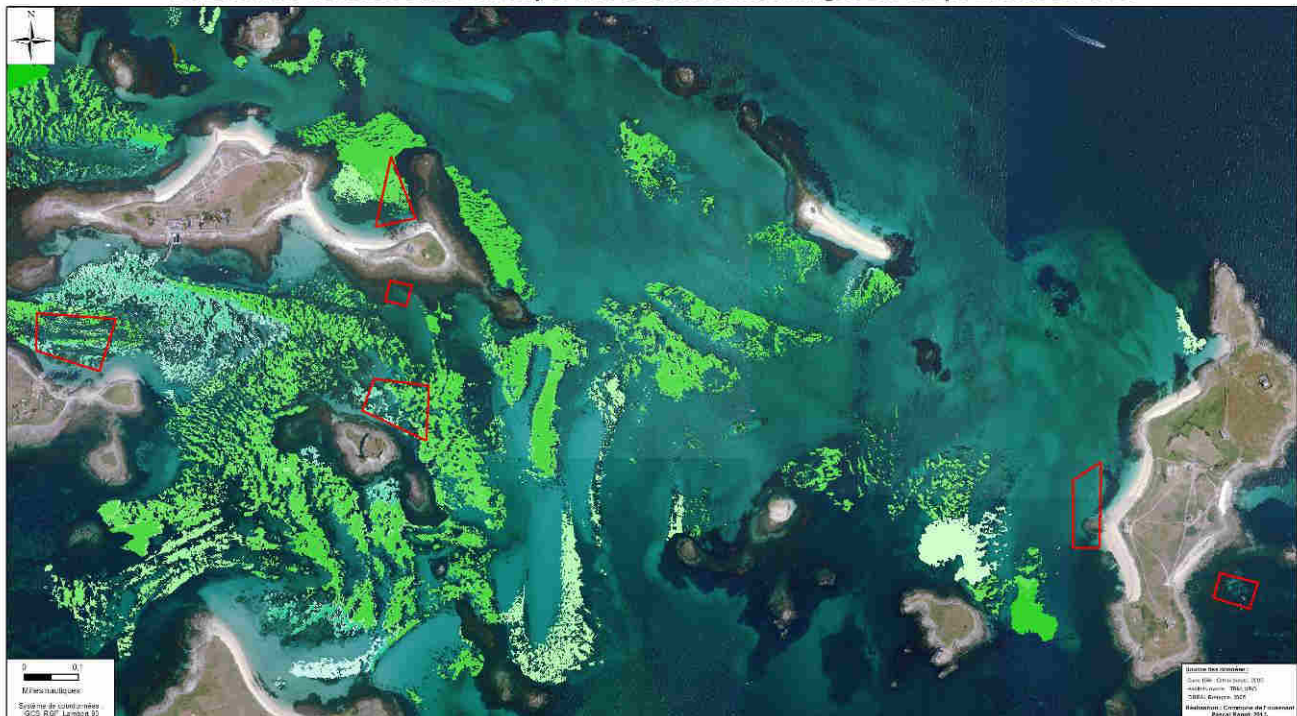
Premier examen des zones de mouillages du Centre nautique des Glénan dans l'archipel  
des Glénan

Mission de prospection en plongée du 09 juillet 2013



## Secteurs de mouillage du CNG et cartographie des herbiers

Herbiers de zostères dans l'archipel des Glénan et mouillages sur corps-morts du CNG



### Légende

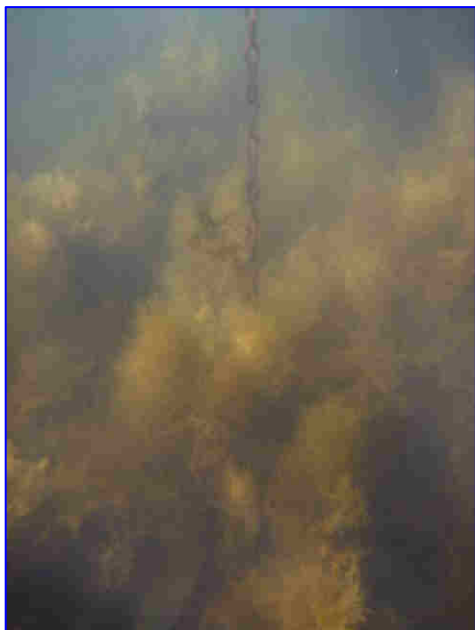
 Zostera marina peu denses sur sables grossiers, 1140-3	 Herbier sur sable fin, 1110-1	 Herbier dense sur sédiment hétérogène, 1110-3	 Maërl et sédiments, 50% vivant, avec herbier, 1110-3
 Zostera marina denses sur sables grossiers, 1140-3	 Herbier peu dense sur sédiment hétérogène, 1110-3	 Herbier dense sur sables grossiers ou graviers, 1110-3	 Maërl et sédiment, 50% vivant, avec herbier, 1160-2
 Zostera marina très denses sur sables grossiers, 1140-3	 Herbier peu dense sur sables grossiers ou graviers;1110-3	 Herbier très dense sur sables grossiers ou graviers;1110-3	 Zones de mouillages du CNG
 Herbier peu dense sur cailloutis, 1110-3	 Cailloutis, sédiments hétérogènes et herbiers, 1170-6 x 1110-4		

## Résultats de l'examen en plongée des zones de mouillages

### Penfret Est

**Equipements** : 5 Corps-morts de 500 kg, 3 corps-morts de 2 T pour le ponton et le navire « Archipel ».

Le secteur comporte un herbier clairsemé au centre de la zone, sinon on observe essentiellement une couverture algale du type sargasses. Dans la partie Nord-est de la zone, rien à signaler. Au centre de la zone, l'herbier est clairsemé, un mouillage est présent (CNG ?), le ragage de la chaîne est net au niveau du bloc immergé. En s'éloignant du bloc, la chaîne apparaît très longue, on observe des tâches d'herbiers partout autour, visiblement peu affectés. Sur les mouillages du CNG au Sud-ouest de la zone, il n'y a rien à signaler, la zone est couverte d'algues :



## Penfret Ouest

**Equipements** : 4 corps-morts de 200 kg.

Le secteur est couvert de sable grossier, cailloutis, du courant est toujours signalé à la pointe. Au sud de la zone, il n'y pas d'herbier. Au Nord de la zone, les mouillages du CNG se matérialisent par 3 coffres, il n'y a rien à signaler non plus :





## Fort Cigogne

**Equipements** : 4 corps-morts de 2T + 13 corps-morts de 500kg.

Autour d'un des deux blocs de 2 T, on observe des herbiers en tâche denses un peu partout alternant avec des zones plus clairsemées.

Sur certains corps-morts de 500 kg, on note également des herbiers en tâches denses alternant avec des zones clairsemées, des chaînes de mouillage sont observées dans les herbiers, sans dégâts apparents ou évidents.

Sur certaines zones, les herbiers ne présentent donc pas de dégâts apparents ou importants, imputables à l'évidence aux mouillages. Sur d'autres zones, les herbiers subissent à l'évidence un ragage par les chaînes de mouillage, sans pouvoir distinguer précisément le ragage lié aux mouillages du CNG de celui lié aux mouillages à l'ancre des plaisanciers de passage.





### **Sud Bananec**

**Equipements** : 2 corps-morts de 300 kg.

Le secteur ne présente aucune trace d'herbiers.





## Nord Bananec

**Equipements** : 7 corps-morts de 500 kg, 2 corps-morts de 2 T, 3 ancrs de 80 kg

La zone est occupée par un herbier très clairsemé. Le ragage des chaînes de mouillage sur les herbiers peut-être observé sur certains secteurs mais les impacts associés ne sont pas évidents. Aucune distinction n'a pu être précisément faite entre les effets d'éventuels ragages des chaînes de mouillages du CNG et ceux des autres mouillages présents ou des mouillages à l'ancre des plaisanciers de passage.



## Drénec

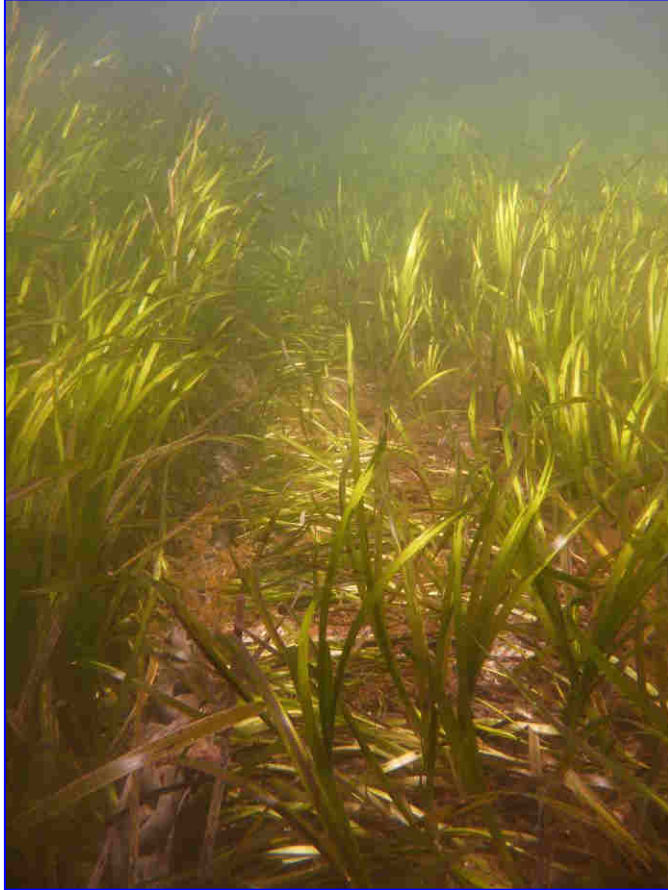
**Equipements** : 2 corps-morts de 300 kg, une ancre de 80 kg (ponton).

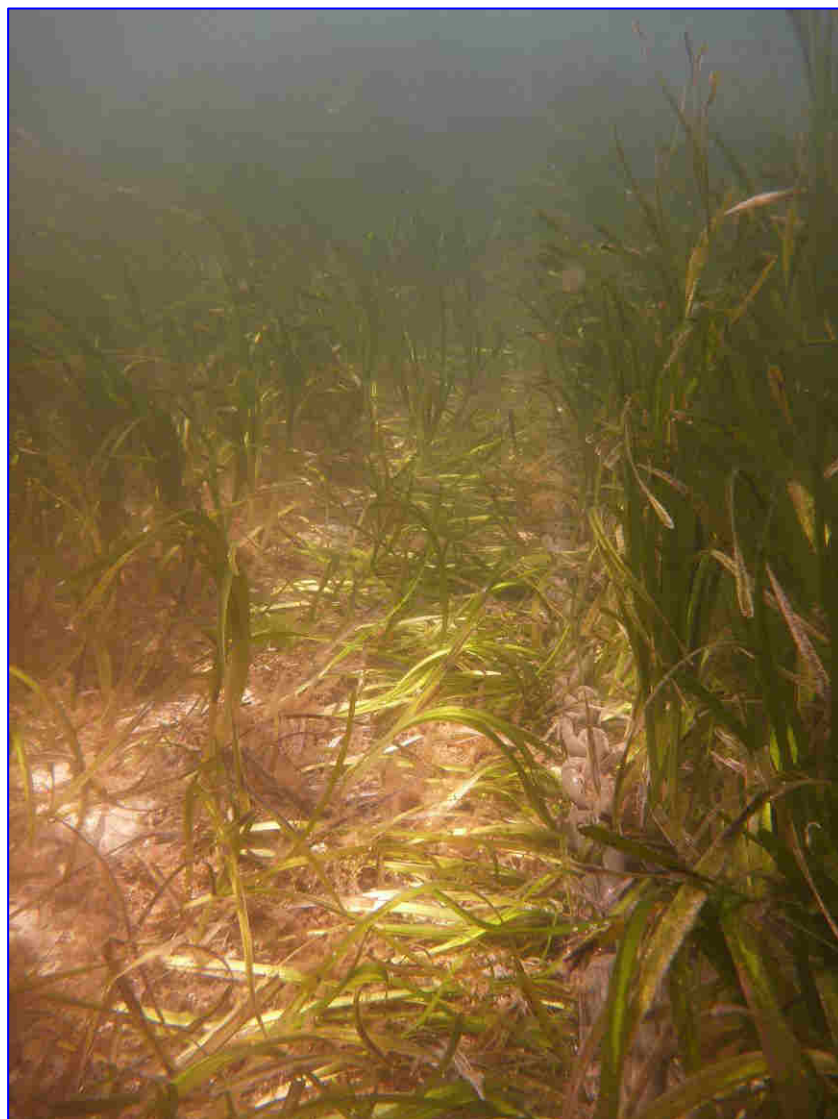
Au niveau du ponton, l'herbier est globalement dense, la chaîne le traverse mais il n'y a pas de ragage important apparent et destructeur. Globalement, l'herbier est dense assez près de la côte au niveau du ponton, également vers l'Ouest de la zone et au Nord, vers le chenal entre Drénec et Saint-Nicolas. Dans les autres secteurs, l'herbier apparaît en tâches alternant avec des zones clairsemées.

Au niveau d'un des deux corps-morts à l'Est du secteur, on observe probablement un léger ragage de l'herbier qui est moins dense, en tâches alternant avec des zones clairsemées









## Analyse et recommandations

---

Il est d'abord à noter que cet **examen ne revêt en rien un caractère scientifique, avec la rigueur que cela impose**. Les observations ont été réalisées en apnée, sans aucun moyen de positionnement précis (GPS), sans aucune mesure précise sur les fonds marins des taux de couverture de l'herbier (quadras), etc. Les observations réalisées sont donc à considérer comme une première approche empirique, avec toutes les limites associées.

**Penfret** : Sur Penfret Ouest, on peut affirmer avec certitude que la zone ne présente pas d'herbiers, les mouillages peuvent donc être autorisés sans contraintes particulières. Sur Penfret Est, seul le centre de la zone présente un herbier. Si à priori aucun mouillage du CNG n'est positionné dans cette zone, il faudrait s'en assurer en géoréférençant précisément les mouillages du CNG.



A priori, les mouillages peuvent être également autorisés dans ce secteur, sans prescriptions particulières autres que d'éviter la zone centrale, occupée par un herbier.

**Drénec** : la zone présente dans sa partie Ouest un herbier magnifique et très dense. Si la chaîne de mouillage du ponton traverse à l'évidence cet herbier, les impacts apparaissent limités, voire non significatifs, au vu de la densité de l'herbier et la taille des brins. Dans la partie Est de la zone, l'herbier est beaucoup plus clairsemé, en tâches peu denses. Si les mouillages du CNG semblent entraîner un ragage des fonds marins, les impacts ne sont pas clairement évidents, car l'herbier reste clairsemé et peu dense dans ce secteur, même hors de portée des mouillages du CNG. Les conditions environnementales dans ce secteur pourraient expliquer les différences de densité et vitalité de l'herbier, observée entre l'Ouest et l'Est de la zone de mouillage. Un suivi devrait être prescrit sur ce secteur.

**Bananec Sud** : Aucun herbier n'a été observé, les mouillages du CNG peuvent être autorisés sans prescriptions particulières.

**Fort Cigogne et Bananec Nord** : Ces deux zones de mouillages sont caractérisées par une grande hétérogénéité des herbiers. Certaines zones subissent un ragage qui est parfois évident, parfois non, l'herbier y est clairsemé et peu dense. D'autres secteurs présentent des tâches d'herbier relativement étendues et denses, parfois traversées par des chaînes de mouillage, sans ragage important ou impacts significatifs apparents. Il apparaît aujourd'hui impossible, sur la base de cette première investigation, de distinguer clairement des impacts évidents et surtout de les imputer aux mouillages du CNG. Ces deux zones de mouillages sont en effet fréquentées par de nombreux plaisanciers, comme le montre la carte page suivante. La seule prescription envisageable à ce jour est d'attendre les résultats des investigations et études approfondies qui seront initiées en phase d'animation du DOCOB sur cette problématique de l'interaction des mouillages et des herbiers dans l'archipel des Glénan

**En conclusion générale**, il est suggéré d'autoriser les mouillages du CNG dans l'archipel des Glénan, sous la forme d'une ZMEL, avec la conditionnalité suivante :

« La ZMEL est autorisée sous réserve :

- d'un géoréférencement précis de chaque mouillage ;
- des études et prescriptions ultérieures qui seront menées dans le cadre de la gestion du site Natura 2000, sur la problématique de l'interaction des mouillages avec les herbiers de zostères (voir DOCOB du site, tome II). Le pétitionnaire s'engage à suivre strictement les prescriptions qui seront formulées à l'issue de ces études complémentaires, notamment à déplacer, réorganiser ou modifier ses mouillages. ».



- Zones de mouillages collectifs et mouillages à l'ancre -  
- Observations cumulées sur l'été 2011 (4 survols aériens) -  
- Interactions avec les herbiers de zostères -

